

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 17 octobre 2024

Date de la convocation
11 octobre 2024



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Christian Mathon, maire

Etaient présents : Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, M. BILLOIR, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOUIN, J. AGNIERAY, K. UDRY, N. ROUBAUD,

Etaient absents : A. KIMOUR,

Ont donné pouvoir : V. PARABOSCHI > pouvoir G. TRAPASSO, F. TREDEZ > pouvoir S. DUMORTIER, C. CABY > pouvoir à C. MATHON, P. MOUCHON > pouvoir à MC. FICHELE,

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

OBJET : TELECOMMANDE POUR CARREFOURS A FEUX SONORES – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Numéro de la délibération : CM2410-D13

Monsieur le Maire expose,

La quasi-totalité des feux tricolores du territoire de la Métropole Européenne de Lille est équipée de modules sonores informant les personnes aveugles ou malvoyantes de la couleur du feu, grâce à l'activation d'une télécommande. Le message « rouge piéton » s'enclenche au feu rouge, ou une ritournelle « ding dong » quand le feu piéton est vert. Le message se délivre pendant toute la durée du feu, dès que la télécommande a été activée.

Depuis septembre 2023, au fur et à mesure des rénovations des feux, la vocalisation précisant le nom de la rue où ils sont implantés est ajoutée à l'information sur la couleur. Conformément à la délibération n°07 C 0552 du 12 octobre 2007, la MEL dispose de télécommandes pour déclencher ces feux. Elles sont distribuées gratuitement aux métropolitains aveugles ou malvoyants, par l'intermédiaire des communes. Compte-tenu des évolutions au sein du territoire depuis 2007 (nouvelles communes, nouveaux élus...), la MEL a décidé de remettre à niveau les informations pour l'ensemble des 95 communes de la métropole.

Pour obtenir une télécommande, la personne non ou malvoyante doit se munir de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de sa carte mobilité inclusion (CMI) ou d'invalidité avec la mention cécité ou canne blanche.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'.....

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de candidature AMI – bibliothèque numérique métropolitaine et tous les documents y afférents.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 059-215901281-20241017-CM2410D13-DE



Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Résultat du vote : Pour 0 Contre 0 Abstention : 0 Unanimité : 18

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois
et an ci-dessus mentionné,

Le président de séance,
Maire de Capinghem
Christian Mathon

Secrétaire de séance
Vincent Ducourau

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 31 octobre 2024

